

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté du mardi 26 avril 2011 à St Michel l'Observatoire

Le Président ouvre la séance.
Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.
Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité
Le Président donne lecture de l'Ordre du Jour.

* * * * *

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS

A – Budget Général

Le compte administratif 2010 du service général s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	1 298 261,81 €
	Recettes	2 079 691,67 €

Soit un excédent de 781 429,86 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 1 769 854,51 € soit 2 551 284,38 €

<u>Investissement</u>	Dépenses	1 706 901,14 €
	Recettes	1 539 075,83 €

Soit un déficit de 167 825,31 € auquel s'ajoute le déficit antérieur de 552 966,32 € soit 720 791,63 €

Excédent global de clôture de 1 830 492,75 €

B – Budget Ateliers relais

Le compte administratif 2010 du service Ateliers relais s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	254 203,97 €
	Recettes	1 037 887,68 €

Soit un excédent de 783 683,71 €

<u>Investissement</u>	Dépenses	1 271 322,23 €
	Recettes	2 727 987,89 €

Soit un excédent de 1 456 665,66 € auquel est déduit le déficit antérieur de 1 445 251,75 € soit un excédent de 11 413,91 €

Excédent global de clôture de 795 097,62 €

C – Budget S.P.A.N.C

Le compte administratif 2010 du service S.P.A.N.C s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	2 412,00 €
	Recettes	2 460,00 €

Soit un excédent de 48,00 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 445,20 € soit 493,20 €

<u>Investissement</u>	NEANT
-----------------------	-------

Le Président se retire et l'Assemblée désigne Monsieur PETA Président de séance qui soumet au vote les Comptes Administratifs 2010.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2010.

2 – COMPTES DE GESTION

Le Président soumet au vote les comptes de gestion du Percepteur.
L'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestions 2010.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

A) Budget principal

L'Assemblée décide à l'unanimité d'affecter la somme de 720 791,63 €, prélevée sur l'excédent de fonctionnement, à la Section d'Investissement et de reporter le solde soit 1 830 492,75 € à la section de Fonctionnement dans « Report à Nouveau ».

B) Budget Economie

L'Assemblée décide à l'unanimité de reporter les excédents dans les mêmes sections dans « Report à Nouveau ».

C) Budget SPANC

L'assemblée décide à l'unanimité de reporter, dans la section de fonctionnement, l'excédent de 48,00€.

4 – VOTE DES TAUX

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

▪ Taxe d'Habitation	8,02%
▪ Taxe Foncier Bâti	8,94 %
▪ Taxe Foncier Non Bâti	33,23 %
▪ Contribution Foncière des Entreprises	10,70 %
▪ Fiscalité professionnelle de Zone	28,27 %

L'assemblée décide également de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères à 7,80% ainsi que le maintien des redevances.

5 – BUDGETS 2011

A – Budget Général

Le Président présente le Budget Général 2011 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 4 457 957,75 €
- Section d'Investissement : 6 961 416,26 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Général.

B – Budget Annexe « Ateliers Relais »

Le Président présente le Budget Ateliers relais 2011 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 993 683,71 €
- Section d'investissement : 2 508 562,47 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « Ateliers Relais ».

C – Budget Annexe « SPANC »

Le Président présente le Budget SPANC 2011 qui se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : 5 493,20 €
- Section d'Investissement : Néant

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « SPANC ».

6 – MANE – PLACE DE L'EGLISE

L'assemblée désigne à l'unanimité les membres du jury pour le concours d'architectes qui sont les suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Mr Gérard BIENVENU	- Mr Claude BARANES
- Mr Pierre POURCIN	- Mr Roland PETIET
- Mme Michèle CROUHY	- Mr Michel FOUQUE

Des personnes qualifiées seront également associées à ce jury.

7 – REILLANNE – Locaux Techniques

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté et la commune de Reillanne.

9 – BÂTIMENT « LA FILATURE » - Contrat administratif de location

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat administratif de location à intervenir.

10 – ANNULATIONS DE TITRES

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à procéder à l'annulation de deux titres.

11 – CRECHE DE PITAUGIER A MANE -- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

12 – QUESTIONS DIVERSES

A – F.N.A.D.T

Un projet global sera élaboré et des financements de l'Europe, de la Région et du Conseil Général seront sollicités. Pour les églises, l'aide de l'Agence des Bâtiments de France sera également demandée.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à solliciter les financements ci-dessus.

B – Bistrot de Pays à St Martin-les-Eaux

L'assemblée décide à l'unanimité l'acquisition d'une licence IV.

C – Mr BARANES informe l'assemblée qu'une conférence a eu lieu à Marseille sur les problèmes d'intrusion dans les systèmes informatiques. Un observatoire a été créé à cette occasion dont le rôle est d'informer et de former, notamment les petites communes qui ont moins de moyens.

Une adhésion est nécessaire et gratuite pour pouvoir bénéficier de la venue d'un expert pour conseiller les collectivités sur ces problèmes.

Les élus suggèrent que Mr BARANES soit chargé de cette question.

Séance close à 20h15.

Mane, le 6 mai 2011



Le Président de la Communauté
De Haute Provence,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques DEBIEDS', written over a diagonal line.

Jacques DEBIEDS.